



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 19 juin 2022	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp.: 20 °C)	Vent : 16 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 SC	Inscriptions totales 74/78
Total des paris mutuels	\$296,312			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé ---
--------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Sur l'avis de la vétérinaire de la CAJO, la Dre Melissa Rocheleau, des retraits hâtifs ont été opérés par les juges (lésions) des chevaux "THRILLING TIMES" de la Course 7, et de "WOO SHARK" de la Course 8.
- Un retrait hâtif a été opéré par les juges (inadmissible) du cheval, "MACH TIE SON", de la Course 9, comme il avait été réclamé avant l'inscription et le nouveau propriétaire avait choisi de ne pas concourir (règle de la CAJO 15.06).
- Le juge au départ, Jamie Fiolek, était présent dans le bureau pour discuter du départ de la Course 4, déroulée le 16 juin. M. Fiolek discutera avec quelques conducteurs des problèmes de départ des certains chevaux.

- Un retrait hâtif a été opéré par les juges (rétention) du cheval, “ODDS ON WALKOVER”, de la Course 6, comme le cheval n’avait pas été amené à temps à l’enclos pour l’administration du Lasix. L’entraîneur, Yves Tessier, a enfreint la règle de la CAJO 35.07.07 (délai prescrit pour l’administration de Lasix) et s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Décision #1765565.

Courses :

- Marie-Claude Auger a été autorisée à se retirer d’une course.
 - Pour la Course 1, la tour de fond n’a pu fournir aucune image, comme l’opérateur a failli se présenter à temps au poste.
1. Rien à signaler.
 2. Le #2, “RADLEY HANOVER”, (Marie-Claude Auger), a subi un bris d’équipement (plusieurs fers perdus) après le départ. Il a terminé la course avec de l’équipement brisé. Rien à signaler.
 3. Le #4, “SUNNY BO”, (Pascal Berube), a subi un bris d’équipement (fer) après le départ, et a terminé la course avec de l’équipement brisé.
 4. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. Rien à signaler.
 7. Rien à signaler.
 8. Examen de la course entre le #7, “BARN ONE”, (Jimmy Gagnon), et le #8, “SIGHTS ON YOU”, (Robert Shepherd), dans le dernier droit. Après avoir discuté avec les deux conducteurs impliqués et après avoir visionné la vidéo, on a déterminé que le #7 avait dévié vers l’extérieur vers le #8 pour des raisons de sécurité. Le #8 a été signalé dans la statistique avec obstruction. Aucun placement n’est requis. Aucune infraction n’a été attribuée à M. Gagnon. Rien à signaler.
 9. Rien à signaler.
 10. Le #5, “OCEANVIEW MAGNUM”, (Samuel Fillion), et le #7, “LUCKY LEONARD”, (Stepane Brosseau), ont subi un bris d’équipement après le départ (suspenseur du protège genoux, et fer, respectivement). Ils ont terminé la course avec de l’équipement brisé. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 1

Le #1, "MISTER GODRO" (2), pour \$8,000, par 9096-9205 Quebec (entraîneur
Stephane Pouliot).